



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal mercredi 18 février 2026

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 031-213100662-20260218-DEL2026002-DE



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 18 février 2026, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 février 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une note de synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Véronique ANDREU, Monsieur Gérard CIBRAY, Monsieur Jean Charles CONTE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Benjamin HUC, Monsieur Ludovic DARENGOSSE, Madame Marie-Hélène PEREZ, Madame Mylène MONCERET, Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur Benoît MUNOZ, Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL, Madame Sylvie BUIGUES à Madame Emilie PEZET,

Absents : Madame Carole LAVAL, Madame Élisabeth CORDEIRO, Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Monsieur Jérôme BRIERE, Monsieur Yerles MONCERET,

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony BLOYET

Composition légale du conseil municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

2026 – 002 – AFFAIRES GENERALES : Adoption du procès-verbal du mercredi 17 décembre 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 22	Abstentions : 1	Exprimés : 21	Pour : 21	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur DARENGOSSE ne souhaite pas prendre part au vote car absent au CM

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025.

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE, ET APRES EN AVOIR
DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ✓ **ARRÊTE** le procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025.;
- ✓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- ✓ **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Maire,

Cédric MAUREL

